



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable**

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
sur la 1ère révision générale du plan local d'urbanisme  
d'Argilliers (Gard)**

N°saisine : 2025-015167

N°MRAe : 2025AO151

Montpellier, le 6 novembre 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 05 août 2025, la commune d'Argilliers (Gard) a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet de la 1ère révision générale de son plan local d'urbanisme au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 05 novembre 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.